

Gyula Zathureczky:

### LES MINORITES NATIONALES EN EUROPE ORIENTALE

Un rapport sur les minorités nationales en Europe orientale est, certes, une tâche difficile à accomplir. Presqu'un quart de siècle de domination communiste à, pour ainsi dire, faussé l'image. Les règles et les conceptions qui forment la vie ne sont non seulement étrangers à l'occident, mais même incompréhensibles. Ces minorités végètent sous la dictature absolue de peuples d'état en esclavage. Une des règles les plus désolantes de la société humaine est celle que des esclaves sont toujours les pires oppresseurs d'autres esclaves.

Ce rapport rencontre toute une série d'obstacles concrets. Il faut surtout tenir compte des possibilités d'information très restreintes. Dans les pays à gouvernements communistes, tous les moyens d'information des masses sont soumis directement aux chefs du parti. Or, ceci ne signifie non seulement une censure très stricte. Toutes les informations et tous les articles importants sont rédigé de manière centralisée par les services de presse du parti. Il y a des directives sévères et une censure impitoyable s'entendant à toute la vie intellectuelle. Là où cette dictature sévère a été allégée, elle a été remplacée par une censure individuelle propre qui étouffe toute idée indépendante déjà dans son germe. C'est ainsi que l'on est obligé à un travail de détail pédantique en analysant les publications de la presse communiste et de la radiodiffusion, afin d'en déchiffrer les réalités par des comparaisons, des conclusions et disséquant la phraséologie communiste.

Des informations d'un genre différent sont généralement sujets à caution. Des informateurs occidentaux qui voyagent dans des pays de l'est ignorent, presque sans exception, la langue et le pays. Ils deviennent les victimes de la propagande officielle. Même des journalistes occidentaux renommés ne réussissent que rarement à pénétrer jusqu'aux réalités effectives et sont obligés de ne se baser que sur ce qu'ils ont vu pour en tirer leurs conclusions. Ce n'est que exceptionnellement qu'ils réussissent d'avoir des entretiens avec des non-communistes ou des membres non-communistes de la minorité nationale. Ne restent que les déclarations des réfugiés, mais elles n'ont qu'une valeur très locale et c'est pour cette raison qu'elles sont souvent contradictoires. Or, même les déclarations les plus concrètes ne peuvent pas être utilisées en public parce qu'elles risqueraient de compromettre lourdement ceux qui sont restés au pays. C'est ainsi qu'une vue d'ensemble plus ou moins valable ne peut être obtenue que moyennant un travail de mosaïque pénible.

Pour déterminer le sens réel des lois, ordonnances et discours officiels, il faut les soumettre à la même analyse. Les directives du parti sont, à certains points de vue, inaccessibles aux personnes étrangers au parti. Le sont plus strictement encore les instructions secrètes concernant l'application des lois et ordonnances. Etant donné l'esclavage des peuples majoritaires de l'État, comme cela a été dit précédemment, il est extrêmement difficile de constater si et dans quelle mesure les lois et ordonnances présentant un cadre ordinaire sont en réalité dirigées contre la minorité nationale.

Par l'énumération de ces difficultés d'information, je ne veux pas motiver les insuffisances de mon rapport mais plutôt attirer l'attention sur un trait caractéristique pour la situation des minorités nationales et Europe orientale: elles sont bâillonnées! Sans pouvoir parler des faits réels, elles n'ont aucun moyen de se défendre. Toutes les voies d'une vie individuelle lui sont fermées. D'autre part, leur silence est exploité par les dépositaires du pouvoir, qui disent: "Les choses dont on ne parle pas n'existent pas!" Et ils poursuivent immédiatement: "Dans les pays à gouvernement "socialiste", la question des minorités est résolue par suite des doctrines de Lénine et de Staline, ainsi que sur la base de la "fraternité socialiste et l'internationalisme". Pour consolider de telles affirmations, ils démontrent que leurs lois et ordonnances accordent effectivement des droits étendus aux minorités et ils font remarquer que les institutions officielles accordées aux minorités, qui eux font semblent de donner aux minorités la liberté de se servir à leur gré des droits qui lui sont conférés, sont en vigueur.

Des cas exceptionnels jettent une lumière crue sur la situation des minorités nationales en Europe orientale. C'est ainsi que la chute du ministre de l'intérieur Rankovitch a mis à jour les persécutions cruelles des Kossovars. Il en est de même lorsque des minorités peuvent saisir une occasion de divulger eux-mêmes leurs plaintes. Ce cas se présentait lors du soi-disant "printemps de Prague" le 15 mars 1968 où l'union culturelle des ouvriers hongrois en Tchécoslovaquie, lui-même sous direction communiste, pouvait publier une déclaration adressée au comité directeur du parti slovaque. Ce document montre indubitablement, et de la part de communistes, les persécutions, discriminations et dénationalisations auxquelles la minorité hongroise a été exposée depuis 1945 et en est toujours la victime.

À l'opposé de l'occident, la juridiction communiste reconnaît les minorités nationales comme personnalités juridiques collectives. La constitution de l'URSS confère aux minorités nationales des droits étendus pour le maintien et le développement de leurs particularités nationales et leur offre, en commençant par une autonomie culturelle, une administration territoriale propre, même l'autonomie nationale dans le cadre de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques. La constitution de l'URSS de 1918 stipule, dans son article 2 : " La république soviétique russe est constituée, sur la base d'une fédération de peuples libres, en fédération de républiques soviétiques nationales." Or, le congrès du parti communiste de l'URSS de 1961 a pris une décision qui proclame maintenant tout ouvertement: " ..... Toutes apparences et survivances de tout nationalisme et chauvinisme, toutes les tendances d'une limitation nationale et de dissimulation de contrastes sociaux dans l'histoire des peuples, ainsi que des us et coutumes entravant l'organisation communiste, sont à combattre impitoyablement!"

Les leaders communistes imposés aux peuples par les accords de Téhéran, Yalta et Potsdam, qui les reléguaient dans l'hégémonie de la Russie soviétique, ont adopté par contrainte les différents articles de la constitution soviétique concernant les minorités et leur protection, ainsi que la théorie de la politique des minorités de Lénine et de Staline et, de leur propre gré, également l'interprétation du parti, citée plus haut. < Qu'il suffise de dire que la dénationalisation des minorités et la russification de la Russie a fait des progrès incomparablement plus étendus sous la domination communiste que cela n'a jamais été le cas au cours de siècles d'impérialisme ouvert zariste. Les méthodes moyennant lesquelles les leaders communistes de la Russie ont atteint leurs buts, appartiennent sûrement aux chapitres les plus sombres et les plus émouvants de l'histoire de l'humanité. >

Il ne faut pas perdre de vue que le problème des minorités en Europe orientale diffère de celui en occident. Son développement intervenait plus tard qu'à l'occident où les grands états nationaux existaient déjà sous un régime absolutiste lorsque la révolution française faisait entrer le nationalisme du 19e siècle comme facteur de la politique dans la vie publique du monde. Dans les Etats à peuples multiples de l'Europe orientale, le problème des minorités était toujours plus intense, plus explosif et plus efficace au point de vue de la politique qu'il ne l'était à l'occident.

C'est ainsi que la question des minorités nationales en Europe du Sud-Est était un des facteurs de l'effondrement de la monarchie ~~autro-hongroise~~ - donc d'un état à structure supranationale - sans, ce pendant, résoudre le problème. D'autres états comprenant une multitude de peuples prenaient la place, sans toutefois, pouvoir s'appropriier l'idée supra-nationale de l'empire (je parle expressément de l'idée à elle seule). Ils se déclaraient en état national homogène tels que la "Grande Roumanie", ou un peuple constituant une minorité numérique se mettait à la tête, comme les Tchèques en Tchécoslovaquie ou les Serbes au royaume des Serbes, Croates et Slovènes, la Yougoslavie fédérative d'aujourd'hui. C'est pour ainsi dire automatiquement que le nationalisme expansif et intolérant du 19<sup>e</sup> siècle arrivait à ébullition dans ces nouveaux états nationaux d'anciennes minorités. Sans avoir tiré des leçons de l'histoire, ces états s'acharnaient entre les deux guerres mondiales à l'application de ce nationalisme, et ils y tiennent encore de nos jours. Pour pratiquer une politique hostile aux minorités, le système du communisme leur donne des possibilités illimitées. Les efforts de libération de Moscou dans certains pays d'Europe orientale confère bien une certaine popularité aux leaders communistes, or, cette politique d'opposition aux Russes coïncide forcément avec l'oppression des minorités nationales dans le propre pays.

Le pouvoir exécutif dans les pays à gouvernement communiste se trouve entièrement aux mains du parti. Ce pouvoir s'entend jusque dans la sphère de la vie privée de l'individu. C'est un pouvoir total. Les minorités nationales lui sont soumises directement. Comme le système du parti unique règne dans les pays à gouvernement communiste et le peuple d'état y dispose de la majorité, les minorités sont livrées d'une manière illimitée à la volonté de cette majorité, même si quelques-uns de leurs représentants, choisis par le parti, occupent des fonctions jusqu'au comité directeur. Il est superflu de dire qui sont ces hommes et quel est leur état d'esprit ou ce qu'ils sont capables de faire autre que d'exécuter les décisions du parti. Les minorités n'ont que la seule possibilité politique et juridique de soumettre leurs sollicitations au parti. Or, dans un tel cas, l'accusé est en même temps son propre juge. En réalité, les minorités nationales de l'Europe orientale ne sont non seulement bâillonnées, mais également mises hors la loi.

Il est révélateur d'étudier les méthodes de cette politique de plus près.

Aussi durement qu'un peuple d'état puisse traiter ses minorités, il lui restent encore des possibilités et des moyens d'autodéfense et d'entraide, tels qu'ils ne pourront pas être interdits dans un Etat constitutionnel. Elles ont droit à une représentation à la législative sur la base d'élections libres, elles sont autorisées à fonder des partis nationaux, de fortifier à volonté leur existence économique et de soigner leur culture et leurs traditions. Pour leurs combats, elles peuvent compter sur l'appuy de leur pays mère, elles peuvent s'adresser à des autorités internationales et aux tribunaux pour faire valoir leurs droits. Le résultat est une autre question. Or, ces possibilités leur confèrent tout au moins le sentiment de ne pas être livré sans défense aucune au peuple d'Etat, tel que c'est le cas pour leurs frères d'Europe orientale. Cependant, lorsque la pression de la majorité s'accroît à l'extrême dans un Etat démocratique, tel que cela a été le cas à certains endroits entre les deux grandes guerres, les minorités vivant dans une démocratie conservent toujours trois bases fondamentales pour leur conservation: l'église, l'école et le village. L'église comme base morale, comme défense incontestable de la liberté de conscience, comme éducatrice de la jeunesse et comme expression et support de la communauté chrétienne. L'école comme fondement de la culture nationale générale sans laquelle un peuple ne sait que végéter. Enfin, le village comme symbole du peuple avec sa forme d'existence individuelle, sa force économique, ses traditions solides, le grand réservoir de tout renouveau national, même après des époques très dures et lourdes en pertes. Dans les Etats à gouvernement communiste, même ces derniers éléments d'existence des minorités nationales ont été anéantis. L'église succombait à la politique hostile du communisme, son activité a été réduite au culte dans les églises, mais y également proscrite. L'éducation chrétienne de la jeunesse est interdite et la participation aux cultes est défendue aux membres du parti. Les écoles et la vie culturelle toute entière sont nationalisées, ainsi que le village, où la terre a été enlevée aux agriculteurs qui, eux, ne sont plus que salariés de l'Etat dans de grandes entreprises agricoles socialisées dites "kolkhozes". Il est nécessaire de regarder de plus près ces "réalisations" de la politique communiste à l'égard des minorités.

La persécution de l'église est généralisée, elle est partie intégrante de la politique athéiste. Les méthodes sont connues du monde entier. Or, l'anéantissement de l'église est un coup très lourd porté contre les minorités. Pour eux, l'église n'était non seulement la base morale, le rempart de la liberté de conscience, l'éducatrice de la jeunesse et le fondement de la communauté chrétienne. Dans les églises des minorités on cultivait à l'état le plus pur la langue nationale. Elles étaient protectrices et continuatrices des écoles communales, des associations de bienfaisance, des hôpitaux, des internats, d'organisations de formation intellectuelle diverses, etc., des minorités. En plus de ceci, les prêtres n'étaient non uniquement pasteurs d'âmes, mais simultanément des leaders spirituels et politiques de leur peuple. À la tête de la majorité des coopératives rurales se trouvaient les curés de villages. Du haut de la chaire, ils pouvaient dire beaucoup de choses qui autrement ne pouvaient pas être dites. Ces prêtres étaient des bons pasteurs dans le sens le plus véridique. Les princes de l'église pouvaient venir en aide à leur peuple en s'appuyant sur la puissance supra-nationale de l'église. Tout cela a été enlevé aux minorités en Europe orientale. Dans les pays à gouvernement communiste, l'église vit -contrairement aux apparences extérieures- en réalité dans les catacombes. Or, la croyance est la plus forte dans les catacombes.

La nationalisation des écoles dans ces pays n'est aucunement comparable aux tendances identiques en occident. La nationalisation de l'école dans les pays de l'Europe orientale signifie qu'elle est soumise sans limite aux intérêts du communisme d'un côté et au nationalisme du peuple majoritaire de l'autre. L'éducation idéologique communiste et la dénationalisation des minorités est la tâche prépondérante de ces écoles. Abstraction faite des classes les plus basses des écoles élémentaires, toutes les disciplines, en dehors de la langue et, d'une manière réduite, de la littérature de la minorité, sont enseignées dans la langue de l'Etat. Dans les écoles supérieures, il y a des classes dites parallèles pour les enfants des minorités, mais leur fréquentation est défavorable à l'existence future. En ce qui concerne l'enseignement, de la littérature par exemple, des minorités, le plan d'études ne tient compte que des écrivains du passé pouvant être présentés comme des "avant-gardistes du communisme". Le matérialisme

dialectique avec sa théorie de la lutte des classes met à la disposition des possibilités illimitées pour diffamer l'histoire nationale d'une minorité et pour glorifier celle du peuple d'Etat. Or, cette méthode de dénationalisation dans les écoles porte aussi peu de fruits que l'éducation idéologique de la jeunesse. Discriminées sans cesse dans tous les domaines de la vie, la jeunesse des minorités ne peut pas oublier quelle est sa place. Or, dans une mesure toujours plus grande, il lui manquent les connaissances effectives pour la défense des attaques. C'est par ici également qu'est certainement valable la maxime: "Calumniare audacter, aliquig semper haeret" - Calomnie effrontément, quelque chose en restera toujours - Comme la totalité de la jeunesse dans les pays d'Europe orientale ne s'intéresse nullement à la politique partisane par suite de la propagande excessive - et parce qu'elle s'est aperçue des erreurs et de la fausseté - , il serait à craindre que la jeunesse des minorités ne résigne même dans le domaine de la vie nationale parce qu'elle sait qu'elle est abandonnée et ne peut rien entreprendre d'efficace pour son peuple. Cependant, la manière dont la jeunesse des pays d'Europe orientale et même celle de l'URSS cherche de nouvelles voies avec toujours plus de force, il est absolument probable que jeunesse des minorités arrive à un nationalisme actif et nouveau sous la pression de la dénationalisation. Or, les pertes subies ne pourront, même dans ce cas, être réparées qu'au cours de générations.

A l'exception de la Tchécoslovaquie, plus exactement dit de la Bohême et de la Moravie, les Etats d'Europe orientale sont généralement des pays agricoles, ayant une large base de population rurale, constituant la majorité du peuple. Les mesures communistes précitées, concernant la nationalisation de l'agriculture, a anéanti totalement cette couche de la société. Il n'y a plus d'agriculteurs indépendants et vue la minorité nationale, le grand réservoir de la conservation nationale a ainsi été désintégré. La vieille génération des agriculteurs maintient encore les anciens us et coutumes de son mieux, mais la jeunesse s'enfuit vers l'industrie ou devient un prolétariat rural de l'Etat pour lequel les traditions paysannes séculaires ont perdu toute signification. Ceci sont bien les buts du communisme.

Il n'est pas possible de fixer un nombre, même approximatif, de minorités nationales vivant en Europe orientale. Les changements respectifs après la seconde guerre mondiale étaient trop étendus. Des millions d'hommes

ont été déportés, expulsés ou liquidés, des peuples d'Etat devenaient des minorités et vice-versa. Selon une statistique du début des années de 1930, 87'109'979 personnes vivaient en dehors d'Etats nationaux propres. La Russie européenne est comprise dans ce chiffre; il y en avait 41'327'000. En dehors des frontières soviétiques de cette époque, 45'782'979 personnes appartenaient à des minorités différentes. Plus que la moitié de ces gens vivaient en Europe orientale.

Les statistiques des pays d'Europe orientale, à gouvernements communistes, ignorent ces minorités nationales ou faussent les indications respectives. Or, en les prenant toutes en considération, il doit s'agir de plus d'une trentaine de millions d'hommes. Il s'agit donc d'une masse humaine subissant le même sort et parlent, bien qu'en idiomes différents, tous la même langue, tel que c'est le cas des minorités en occident. On ne peut ni omettre ni nier leur existence et ceci d'autant moins que leur chiffre, en y ajoutant celui de leurs camarades occidentaux, atteint le quart de la population totale de l'Europe. Il y a environ cinquante millions d'hommes ayant les mêmes problèmes, le même caractère et les mêmes désirs. Or, la solution des problèmes semblant typiques pour les minorités des pays d'Europe orientale avec leur double esclavage suit, à bien des égards, la voie des peuples d'Etat dominateurs. Maintenant, je vais tâcher de démontrer des voies parallèles, ayant été créées sous la pression double du communisme et du nationalisme intolérant.

Tout est en mouvement, et tout est interdépendant. Les mouvements et les relations doivent être observés du point de vue de l'histoire, afin de pouvoir les reconnaître. Le plus grand mal de nos jours est, à mon avis, que nous vivons toujours selon le raisonnement du 19<sup>ème</sup> siècle au milieu d'une société de masses qui prolifère d'une manière explosive. Notre époque nucléaire est dominée par la technique, mais nous, nous utilisons toujours les anciennes notions, les vieilles normes et nous cramponnons à des formes désuètes. L'insurrection contre ce monde passé, mais toujours en vigueur, est identique à l'orient et à l'occident: les hommes exigent du nouveau! Ils ne sont contents ni de la dictature ni de la forme actuelle de la démocratie. Les émeutes des étudiants, souvent assez désordonnées et effrénées, en Europe occidentale, les révoltes des écrivains et des intellectuels russes, n'étaient que l'expression de la volonté du renouveau, sans que personne ne soit capable de concrétiser ce que l'on veut et exige.

L'égalité des revendications des peuples d'Etat et des minorités en Europe orientale est surtout le fait qu'ils refusent le communisme identiquement. Ce refus forçait et force les dirigeants communistes de ses Etats à suivre la voie d'une politique de réforme. Il est évident que cette nouvelle tendance de la politique des démocraties dites populaires est motivée par des facteurs très différents, tels que l'économie nationale, du fait de l'échec de la politique économique communiste. Or, l'inauguration d'une nouvelle politique économique n'est en contradiction non seulement avec les dogmes, mais également avec les intérêts vitaux de la conception orthodoxe qui met toutes les forces économiques, sans aucune considération de la rentabilité, aux services de -Industrie lourde, c'est à dire de l'industrie de guerre, indispensable pour la victoire du communisme mondial. C'est pour cette raison que tous les pays d'Europe orientale sont rattachés pour environ 70% de leur commerce extérieur à l'Union Soviétique. Cependant, une politique économique réelle, qu'on l'appelle "mécanisme nouveau" ou autrement, exige des connaissances spéciales, de la responsabilité et la liberté d'action. Tous les droits comportent un danger mortel pour le communisme, car elles ouvrent les voies vers la liberté au même titre que les autres réformes qui tâchent d'en finir avec la terreur impitoyable et sanglante de l'ère stalinienne. Les autres réformes, ou, plus précisément, concessions introduites par les détenteurs du pouvoir dans les pays d'Europe orientale, et qui en occident ont été qualifiées, par erreur, de "libéralisation" ou même "démocratisation", ne sont en réalité rien d'autre que des mesures préventives contre une explosion qui devrait se produire sans aucun doute sous l'oppression terroriste comme cela avait été le cas il y a une dizaine d'années à Berlin, Posen (Poznan) et Budapest. C'est pour cette raison que les comités directeurs communistes revenaient aux thèses de Lénine avant 1918 à la suite du XXème congrès du parti communiste en URSS.

L'avenir montrera si des réformes réelles pourront être réalisées effectivement dans ces pays. Toutefois, les tendances vers l'indépendance sont palpables dans le domaine national. Abstraction faite du cas particulier de la Yougoslavie, il suffit de penser aux efforts de la politique extérieure de la Roumanie, qualifiés de "voie individuelle", ou la politique de réforme de Dubcek qui a provoqué un retentissement mondial et où les Slovaques expriment de nouveau ouvertement leurs revendications, telles que autonomie territoriale, l'égalité avec les Tchèques et la réorganisation de l'Etat Tchécoslovaque en Etat fédératif.

En suivant attentivement les événements à l'est et au sud-est de l'Europe, on peut constater que, à côté des tendances nationales, une forte tendance pour l'instauration du régionalisme et du fédéralisme est à observer. La Yougoslavie est, du moins nominativement, déjà un Etat fédéral, aussi farouche que soit la lutte des Croates et des Slovènes contre la domination des Serbes. Il semble en être de même en Tchécoslovaquie. Seuls les peuples dits d'Etat peuvent lutter aujourd'hui pour la particularité, l'autonomie territoriale, le régionalisme et le fédéralisme en Europe orientale (y compris une confédération danubienne ou une confédération balcanique). Or, ces aspirations se heurtent aujourd'hui encore comme autrefois au refus de l'Union Soviétique. Cependant, ces aspirations ne seraient non seulement d'importance pour les peuples intéressés, mais correspondent aux lois naturelles de cet espace. La question reste ouverte, pour combien de temps encore ils pourront être opprimés par une puissance étrangère.

Comme déjà dit, les minorités nationales sont réduites au silence et les déclarations des leaders communistes au sujet de ces questions ne sont que des phrases sans fondement. C'est ainsi que le politicien de réforme Ceausescu, chef du PC et président de la République Socialiste de Roumanie, a fait dissoudre le seul territoire autonome d'une minorité d'Europe orientale, fondé sur la pression soviétique, le "Territoire Autonome Hongrois de Maros" dans le cadre d'une loi de réforme de l'administration territoriale, au début de cette année. Son existence était en contradiction formelle avec l'idée de "l'Etat national homogène de Roumanie". Ceausescu motivait sa loi de réforme par la nécessité effective d'une simplification de l'administration.

Il y avait toujours des excès et des contre-coups dans l'histoire. L'essentiel est, cependant, qu'il faut toujours inclure les minorités nationales de l'Europe orientale dans ces aspirations à l'autonomie, au régionalisme et au fédéralisme, même si elles ne peuvent participer que pour peu. Or, les principes sont plus importants et plus durables que n'importe quel "statu quo", même solennellement déclaré "éternel". Il ne faut pas omettre que la réalisation de ces principes signifierait la solution de la question des minorités nationales dans toute l'Europe.

Personne ne peut dire comment et quand le système communiste changera intérieurement. Une seule chose semble être claire: il y a maintenant deux voies pour le communisme en Europe orientale. Ou les dirigeants communistes suivent plus loin la voie de la réforme, au bout de laquelle il y aura un ordre qui ne sera plus le communisme, ou alors, ils retournent à la terreur illimitée au service du communisme et qui englobe en elle le danger d'une explosion anéantissante.

Quoi qu'il en soit, à l'est aussi bien qu'à l'ouest, dans la dictature et dans la démocratie, surtout les minorités nationales doivent combattre les fragments de l'idéologie du 19e siècle, le principe de la majorité numérique. Il est immoral d'appliquer le principe de la majorité numérique à un groupe humain qui, pour des raisons substantielles, ne pourra jamais devenir une majorité et se trouve ainsi en contradiction avec les règles de la démocratie. Pour la solution de cette question sur le plan national, il y a des exemples en Suisse, dans le nord de l'Europe ou dans la constitution de la principauté de Transylvanie du 16e et 17e siècle. Bien que différent au point de vue du nombre, les trois nations qui formaient l'Etat de Transylvanie d'alors, disposaient à la législative d'une voix chacune. C'est ainsi que la domination d'une nation supérieure en nombre était exclue.

Malgré des aléas historiques, l'Europe est et restera une unité organique. Aussi profondément différent que puissent en être aujourd'hui les parties orientale et occidentale, les relations restent vivantes. Les intérêts parallèles n'existent pas uniquement à l'est, mais également à l'ouest. Les aspirations légitimes en Europe sont les mêmes des deux côtés du rideau de fer. Ça et là on veut du nouveau. Ça et là on est mécontent de la situation. Nous vivons tous dans un monde suranné et ce sont les minorités nationales qui ressentent le plus cet état de choses.

Notre secrétaire général, Monsieur Povl Skadegard, disait, il y a quelques années, dans un excellent discours qu'il ne fallait pas unir les Etats de l'Europe, mais bien les peuples. Il disait, en d'autres mots, ce que l'on s'efforce aujourd'hui de réaliser en Europe orientale. Or, à mon avis, on devrait dire et demander davantage. Surtout au nom de cinquante millions d'Européens, dont la vie est insupportable à maints égards.

Qu'il s'agisse de Soviets ou de parlements démocratiques ou d'administrations communales, l'abolition du principe de majorité et du dirigisme centraliste, la reconnaissance de "l'unité vivante" comme personnalité juridique, formée par les petits et les grands peuples d'Europe sur la base de l'égalité des droits, la favorisation de l'idée du pluralisme et son application aux minorités, la transformation du nationalisme expansif, intolérant et impérialiste du 19e siècle en une conscience nationale introvertie, ne sont non seulement une nécessité générale pour l'Europe toute entière, mais la question vitale par excellence pour les minorités nationales. A mon humble avis, le travail et la lutte pour la réalisation de ces idées est la tâche la plus noble pour les membres des minorités nationales du monde libre, également à la place de leur frères et camarades à l'est qui, eux, sont condamnés au silence, endurent l'esclavage et supportent des peines incommensurables.

Après tout ce qui précède, on pourrait me poser la question ce que notre Union serait en mesure d'entreprendre dans l'intérêt des minorités dans les pays de l'est européen.

Je pense qu'il ressort de ce qui a été dit qu'il s'agit en premier lieu d'une lutte spirituelle, d'un travail scientifique et politique, ayant pour but de poser les fondations d'une nouvelle vie européenne où les minorités nationales ne se sentiraient plus en minorité. Cette tâche ne peut presque pas être maîtrisée par une organisation qui ne dispose, malheureusement, pas de beaucoup de fonds. Cependant, sa renommée mondiale, la communauté effective qu'elle est devenue, lui donnent la possibilité de coordonner encore davantage le travail effectué individuellement et la lutte commune, ainsi que de soumettre des suggestions et de porter secours là où il est nécessaire.

Qu'il me sera permis de demander à l'Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes, en tant qu'organisation internationale ce qui suit:

- 1./ Qu'elle s'efforce, par les moyens à sa disposition, d'éclaircir la situation des minorités en Europe orientale et de maintenir à l'ordre du jour les problèmes respectifs.
- 2./ L'UFCE devrait faire tout son possible pour que dans le grand public on parle de plus en plus de ces millions d'êtres humains.
- 3./ Que l'UFCE intervienne, comme déjà dans le passé, auprès les organisations compétentes du monde libre pour des cas déterminés et également auprès les gouvernements des pays d'Europe orientale.

Une telle activité de la part de l'UFCE apportera certainement peu de résultats concrets. Or, les millions d'hommes de l'est européen n'y pourront puiser non seulement de la consolation et trouver l'assurance qu'ils ne sont pas oubliés par le monde libre et plus heureux, que l'on n'a pas encore fait la croix sur eux, mais ils y trouveront également du réconfort dans leur lutte silencieuse. Car, tout ce qui est fait pour les minorités de l'occident sera, un jour, également valable pour celles de l'est. Et tout ce qui se passe à l'est dans les catacombes, sous les cendres, sans un mot et, souvent même, sans faisant aucun signe, tout est également fait pour l'ouest. Voilà le sens des relations, des voies parallèles entre l'est et l'ouest, entre la majorité et la minorité, dont nous avons l'honneur de parler devant vous.

**Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes (U.F.C.E.).**

Federal Union of European Nationalities (F.U.E.N.).

Föderalistische Union Europäischer Volksgruppen (F.U.E.V.).

**Secrétariat Général** - Secretariat General - Generalsekretariat.

**Rolighed - Rungsted Kyst - Danmark** - Denmark - Dänemark.

**Tel. (01) 86 06 29**

Compte de banque - Bank account - Bankkonto

Den danske Landmandsbank, Rungsted Kyst.

Ref. no.:

18C/27F/68

Octobre 1968

Résolution no VI, adoptée à l'unanimité.

(Traduction)

Le 18e Congrès de l'Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes (UFCE), à Lienz/Tyrol de l'Est le 15<sup>e</sup> septembre 1968

prenant note de l'aggravation de la situation politique en Catalogne et en Euzkadi

regrette la contrainte exercée par le Gouvernement de Madrid depuis trente ans contre les peuples de ces pays

rappelle que les régimes autonomes abolis en Catalogne et en Euzkadi avaient été établis par le libre choix des populations et que cette abolition ne s'est maintenue que par le poids des forces administratives et policières

constate que la situation ainsi imposée depuis une génération engendre encore des réactions violentes au pays basque et de dangereuses tensions en Catalogne

souligne le contraste entre le libéralisme du Gouvernement de Madrid à l'égard des Africains de Guinée auxquels il concède l'indépendance et son intrasigéance envers des peuples européens, discrimination que l'on doit estimer inadmissible,

déclare qu'une solution juste des problèmes nationaux en Catalogne, Euzkadi et Galice ne pourra se trouver que par l'application, jusqu'ici refusée par le Gouvernement Espagnol, du Droit des Nations Unies, qui comporte la non-discrimination, l'égalité des droits et la reconnaissance de l'auto-détermination.

Demande au Secrétaire général de l'UFCE de transmettre la présente résolution au Conseil de l'Europe, au Conseil Européen de coopération culturelle, à l'ONU, à l'UNESCO et au Saint Siège, et de la porter à la connaissance de la presse.